

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 23 FÉVRIER 1912.

Rapport de la Commission des Colonies, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget métropolitain du Ministère des Colonies pour l'exercice 1912.

(Voir les n^{os} 4, XIV, 39 et 69, session de 1911-1912, de la Chambre des
Représentants; — 20, même session, du Sénat.)

Présents : MM. VAN ZUYLEN, Président; le Baron DE MÉVIUS et KEESSEN,
Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget métropolitain du Ministère des Colonies s'élève à fr.	1,262,700
Les crédits alloués pour 1911 montent à	1,082,470
Soit une augmentation de. . . fr.	180,230

Cette majoration se décompose comme suit :

1^o A l'article 2 : Traitements et indemnités des fonctionnaires, etc.,
augmentation de 42,830 francs.

2^o A l'article 4 : Matériel, entretien des bureaux, etc., augmentation de
71,800 francs.

3^o A l'article 5 : Publication du *Bulletin officiel*, augmentation de
4,000 francs.

4^o A l'article 6 : Subventions diverses à des congrès, associations, etc.
Augmentation de 51,600 francs, dont 50,000 francs pour subsidier l'Union
Coloniale belge, œuvre de propagande et de vulgarisation coloniales en
Belgique.

5^o Art. 9 (nouveau). — Abonnement de l'avocat du Département. Hono-
raires d'avocats et d'avoués, etc., 10,000 francs.

*
* *

La Section centrale de la Chambre avait fait des observations au sujet
du personnel de l'Administration métropolitaine; mais il est à remarquer
que le Ministère des Colonies est à lui seul tout un gouvernement et qu'il

embrasse les différents services de nos dix Départements ministériels. Or, il arrive que les crédits pour les traitements du personnel métropolitain sont moins élevés que les crédits correspondants dans plusieurs autres Ministères.

Pour diminuer le personnel et les frais, on a proposé la décentralisation ; mais la Commission estime qu'au point de vue des frais, la décentralisation ne pourrait que produire le résultat opposé. En effet, le travail qui se fait aujourd'hui dans la métropole devrait s'effectuer quand même en Afrique, où les plus modestes agents jouissent d'un traitement de 7,000 francs, sans tenir compte d'autres émoluments.

La Chambre a voté le Budget métropolitain par 73 voix contre 60 et 2 abstentions.

La Commission du Sénat vous propose de l'adopter également.

Le Rapporteur,
E. KEESEN.

Le Président,
G. VAN ZUYLEN.